



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20241024-2024027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

DELIBERATION N° 2024027

**SUBVENTION A L'AMICALE DES POMPIERS
Cotisations**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE ;
MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET –
PACCOUD;

Excusés : PASQUET Ghislaine – DAMIDAUX Dominique – GIOIRIA Florine –
MAITRE Julien

Date de la convocation

18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Stéphane NAULET

Pouvoir : Mme DAMIDAUX Dominique à Mme BOUCHET Pascale
M. MAITRE Julien à Mme BARRE-LOPES Marie-Anne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur volonté de prendre en charge les dépenses liées à l'activité des sapeurs pompiers du CPNI de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montcet pour les cotisations annuelles d'un montant de 465.30 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance
Stéphane NAULET

Le Maire
Franck TARPIN

